

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE



Les salaires dans la fonction publique en 2015 (premiers résultats)

En 2015, le salaire net moyen augmente en euros constants de 0,4 % dans la FPE, de 0,8 % dans la FPT et de 0,6 % dans la FPH. La RMPP augmente dans les trois versants.

Avertissement: Cette publication s'appuie sur des données provisoires susceptibles d'être révisées.







Salaire moven

Fin 2015, la fonction publique emploie 5,65 millions d'agents - fonctionnaires, contractuels, autres catégories et bénéficiaires de contrats aidés. L'évolution annuelle de leur salaire moyen reflète les progressions salariales individuelles mais aussi les variations de la structure d'emploi dans la fonction publique, notamment en termes de statut (par exemple, évolution du volume d'emplois en contrats aidés) et en termes d'âge (du fait des départs à la retraite et des

Dans la fonction publique de l'État (FPE), tous statuts confondus (hors militaires) au sein des ministères ou d'établissements publics nationaux, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) augmente de 0,4 % en euros constants entre 2014 et 2015. Sa hausse est identique en euros courants, l'inflation étant quasi nulle. Il atteint en moyenne 2 490 euros par mois.

Dans la fonction publique territoriale (FPT, hors militaires, assistants maternels et familiaux), le salaire net moyen en EQTP augmente de 0,8 % entre 2014 et 2015, en euros constants comme en euros courants. Il s'élève à 1 890 euros

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), qui regroupe les personnels des hôpitaux et les établissements médicosociaux (hors internes et externes des hôpitaux), le salaire net moyen en EQTP croît de 0,6 % en euros constants (+0,7 % en euros courants) entre 2014 et 2015. Il est de 2 240 euros par mois en 2015.

En 2015, les différences d'évolution entre salaire net et salaire brut (environ -0,4 point) s'expliquent notamment par l'augmentation des taux de cotisations salariales de retraite de l'ensemble des agents de la fonction publique (alignement progressif avec les taux du secteur privé) . Les écarts de niveaux salariaux entre les trois versants de la fonction publique résultent principalement des différences

de structure en termes de catégorie hiérarchique, de statut et de type d'emploi occupé. Ainsi, dans la FPE, près de six agents sur dix appartiennent à la catégorie A, contre trois sur dix dans la FPH et un sur dix dans la FPT. À l'inverse, les trois guarts des agents de la FPT et la moitié de ceux de la FPH sont de catégorie C contre un agent sur cinq dans la FPE.

Tableau 1: Salaire mensuel moyen par versant de la fonction publique

iveau 2015 (p)			Évolution entre 2014 et 2015 (%)					
	€ courants	€ constants	€ courants (p)	€ constants (p)				
Fonction publique de l'État - FPE (1)								
3 030	0,7	0,2	0,8	0,8				
2 490	0,3	- 0,2	0,4	0,4				
Fonction publique territoriale - FPT (2)								
2 280	1,7	1,2	1,2	1,2				
1 890	1,4	0,9	0,8	0,8				
Fonction publique hospitalière - FPH (3)								
2 700	1,2	0,7	1,0	1,0				
2 240	0,8	0,3	0,7	0,6				
1	3 030 2 490 publique ter 2 280 1 890 publique ho 2 700	3 030 0,7 2 490 0,3 publique territoriale - FPT (2 280 1,7 1 890 1,4 publique hospitalière - FPH 2 700 1,2	3 030 0,7 0,2 2 490 0,3 -0,2 publique territoriale - FPT (2) 2 280 1,7 1,2 1 890 1,4 0,9 publique hospitalière - FPH (3) 2 700 1,2 0,7	3 030 0,7 0,2 0,8 2 490 0,3 -0,2 0,4 publique territoriale - FPT (2) 2 280 1,7 1,2 1,2 1 890 1,4 0,9 0,8 publique hospitalière - FPH (3) 2 700 1,2 0,7 1,0				

Source : Insee, Siasp

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein.

2. hors militaires, assistants maternels et familiaux.

3. hors internes et externes des hôpitaux, assistants maternels et familiaux.

(p) les données 2015 sont provisoires

Note: Les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'indice des prix y compris tabac.



Révisions

L'évolution du salaire net mensuel moyen dans la fonction publique en 2014 est légèrement révisée. En effet, la méthode de calcul des salaires en équivalent temps plein a été revue dans un souci d'homogénéisation entre les versants de la fonction publique. De ce fait, les niveaux de salaires et les évolutions sur le passé ne sont pas directement comparables avec ceux publiés l'année précédente dans le Stats Rapides n° 18 du 24 mars 2016. Par exemple, l'évolution du salaire net mensuel moyen en euros constants est rehaussée de 0,1 point dans la FPT.

Rémunération moyenne des personnes en place

La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) mesure l'évolution moyenne de la rémunération des agents présents deux années consécutives. Elle reflète donc les évolutions de salaires au niveau individuel, dont les effets de carrière – positifs – liés à l'ancienneté. Cet indicateur porte sur un champ restreint excluant les entrants et les sortants et se limitant aux agents présents la totalité des deux années chez le même employeur et avec la même quotité de travail. Il concerne donc les deux tiers des agents, compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre (entrées dans la fonction publique, sorties, changements d'employeur) et des changements de quotité de travail.

Dans la fonction publique de l'État, la RMPP nette augmente de 1,9 % en euros courants, soit +1,8 % en euros constants.

Dans la fonction publique territoriale, la RMPP nette progresse de 1,7 % en euros courants comme en euros constants. Dans la fonction publique hospitalière, la RMPP nette croît de 2,0 % en euros courants, soit une hausse de 1,9 % en euros constants.

Tableau 2 : Rémunération mensuelle moyenne des personnes en place par versant de la fonction publique

(niveaux en euros)		Évolution entre 2013 et 2014 (%)		Évolution entre 2014 et 2015 (%)				
	Niveau 2015 (p)	€ courants	€ constants	€ courants (p)	€ constants (p)			
Fonction publique de l'État - FPE (1)								
Brut	3 230	2,6	2,0	2,2	2,2			
Net	2 660	2,2	1,7	1,9	1,8			
Fonction publique territoriale - FPT (2)								
Brut	2 390	3,0	2,5	2,1	2,1			
Net	1 990	2,7	2,1	1,7	1,7			
Fonction publique hospitalière - FPH (3)								
Brut	2 800	2,4	1,9	2,3	2,3			
Net	2 320	2,0	1,5	2,0	1,9			

Source: Insee, Siasp.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein.

1. hors militaires.

2. hors militaires, assistants maternels et familiaux

3. hors internes et externes des hôpitaux, assistants maternels et familiaux.

(p) les données 2015 sont provisoires.

Note : Les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'indice des prix y compris tabac.



Pour en savoir plus :

Le champ de suivi des salaires dans les trois versants de la fonction publique couvre les fonctionnaires, les contractuels, les vacataires et les agents de catégorie ou statut particulier (médecins, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat, etc.) ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés. Le suivi des effectifs de ces différentes catégories d'agents en 2015 est disponible dans l'Informations Rapides n°329/2016 et l'Insee Première n°1640.

Les évolutions **en euros constants** sont calculées par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation y compris tabac. Cet indice augmente de 0,51 % en 2014 et de 0,04% en 2015.

Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de 10 000/(0,5x0,8)=25 000 euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit 0,5x0,8=0,4 EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salaire net** s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source « Système d'information sur les agents des services publics » (Siasp), le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

La **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** est le salaire moyen en EQTP des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

Les données détaillées 2014 :

- Insee Première n° 1612 https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121590
- Insee Première n° 1616 https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121608
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2016, http://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2016

Le suivi de l'emploi en 2015 dans les trois versants de la fonction publique :

• Informations Rapides n° 329/2015 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2532257

Les documents méthodologiques relatifs à la source Siasp sont disponibles en rubrique « Sources et méthodes » sur insee.fr (http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-systeme-info-agent-service-pub-siasp.htm) et en rubrique Statistiques / Documents et méthodes sur fonction-publique.gouv.fr (http://www.fonction-publique.gouv.fr/statistiques-7).

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff** Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique — encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité — cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

Stats rapides n° 28 - **ISSN** : **2267-6483**

Département des études, des statistiques et des systèmes d'information DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

LES ESSENTIELS

Cette collection – destinée à un large public – rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.